

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Etaient présents :

Olivier LEONHARDT, Jacqueline DIARD, Brahim OUAREM, Laurence MAZEAU, Farid AMRANE, Philippe DECOMBLE, Michelle BOUCHON, Marie-Thérèse LELU VALNOT, Mohammed ZAOUI, Philippe ROGER, Frédéric PETTTA, Celso LIBANIO COUTINHO, Brigitte JAUNET, Danielle VADROT, Jean-Pierre VIMARD, Nadine LEFORT, Jean-Pierre DUPERRON, Kévin MOUCHEL, Aïda CHERIF, Marc LE MEUR, Franklin OBIANYOR, Nadia CARCASSET, Jean POUCH, Thomas ZLOWODZKI (à partir de 22h04), Marie-Noëlle ROLLY, Gaël FOUILLEUL, José PINTO CORDEIRO, Suzanne PETTT, Nicole ESTEVE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Elodie SOL (pouvoir à M. AMRANE), Dominique GENDRE (pouvoir à M. PETTTA), David LAROSE, (pouvoir à Mme DIARD), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Mme MAZEAU), Danièle GARCIA (pouvoir à Mme JAUNET), Claudine SOREL (pouvoir à M. ZAOUI), Berivan DELEN (pouvoir à M. MOUCHEL), Isabelle HUON (pouvoir à M. DECOMBLE), Sophie GODAR (pouvoir à M. POUCH), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Mme ESTEVE jusqu'à son arrivée), Yassin LAMAOUI (pouvoir à Mme ROLLY).

Absent :

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h30.

Monsieur le Maire annonce qu'une motion proposée par la majorité est remise sur table et sera présentée en point n° 17.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

1 – Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

Dans le cadre de sa délégation le Maire a signé 36 décisions.

- | | |
|------------|--|
| N° 2017/24 | Convention à titre précaire - Logement situé au 24 rue de l'Orangerie à Sainte-Geneviève-des-Bois - type F3 - 76,44m ² |
| N° 2017/25 | Convention à titre précaire - Logement situé au 1 avenue Emile Zola à Sainte-Geneviève-des-Bois - type F2 - 2ème étage droite – 40m ² |
| N° 2017/13 | Signature du contrat avec Valérie Germain pour les bals à la salle du Champ de Foire |
| N° 2017/14 | Signature du contrat avec Pascal de Smet pour les bals à la salle du Champ de Foire |
| N° 2017/15 | Signature du contrat avec Frédéric Foret pour les bals à la salle du Champ de Foire |
| N° 2017/31 | Signature du contrat avec l'orchestre Pascal de Smet pour le bal du carnaval |
| N° 2017/17 | Formation du Personnel - 360 degrés Sécurité |
| N° 2017/32 | Formation du Personnel - CIRIL |
| N° 2017/33 | Formation du Personnel - PERF |
| N° 2017/34 | Formation du Personnel - Ressources |

- N° 2017/40 Formation du Personnel - Atelier Chassagny
- N° 2017/41 Formation du Personnel - Université Paris Diderot, UFR d'études psychanalytiques, service formation continue
- N° 2017/42 Formation du Personnel - Catherine FRITEAU
- N° 2017/43 Formation du Personnel - AMAE Conseils
- N° 2017/44 Formation du Personnel - Marcaults Consultant
- N° 2017/30 Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité
- N° 2017/35 Contrat d'accompagnement Identification d'écarts chiffrés sur le coût du risque professionnel
- N° 2017/3 Convention avec la ville de Viry Châtillon pour une classe ULIS
- N° 2016/297 Signature d'une convention avec la ville de Saint Michel sur Orge pour des enfants en classe ULIS
- N° 2017/16 Signature d'une convention avec la Maison d'édition Lire c'est partir
- N° 2017/29 Adhésion à l'association Scènes d'Enfance Assitej France - Opération Avignon, enfants à l'honneur
- N° 2017/5 Signature d'une convention de partenariat avec l'association Loisirs Jeunes Police Essonne pour l'année 2017
- N° 2017/7 Stages musicaux vacances d'hiver 2017 - Convention de partenariat avec l'association Genovezik
- N° 2017/6 Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS section Basketball - Saison 2016-2017 - Signature de la convention
- N° 2017/8 Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS section Boxe saison 2016-2017 - Signature de la convention
- N° 2017/9 Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS section Handball saison 2016-2017 - Signature de la convention
- N° 2017/10 Maintenance, dépannage et achat de matériel de cuisine - Signature du marché (2 lots) avec la société Sarl Technifroid
- N° 2017/19 Cession d'un véhicule Renault Cam G200 immatriculé 442 BBR 91 à la société A.N.S.A - Année 2017
- N° 2017/22 Collecte et traitement des déchets industriels dangereux
- N° 2017/37 La vérification et la maintenance réglementaire des équipements de sécurité incendie des bâtiments communaux - Signé de marché
- N° 2017/38 Le désamiantage, curage, démolitions et travaux divers prévus dans le cadre des travaux de réhabilitation et de l'extension de l'école F. Buisson de Sainte-Geneviève-des-Bois

- N° 2017/4 **Contrat micro système : maintenance et infogérance serveurs avec la société Cap Antigone**
- N° 2017/11 **Contrat de maintenance Oracle avec la société Arpège**
- N° 2017/12 **Contrat d'assistance et de maintenance des logiciels Adagio, Mélodie, Requiem avec la société Arpège**
- N° 2017/23 **Contrat d'abonnement annuel, d'assistance, de mises à jour et d'hébergement de l'application iMuse avec la société Saïga Informatique**
- N° 2017/28 **Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel ATAL avec la société Berger Levrault**

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

2 – Constitution d'un Juré d'Assises par tirage au sort

Lecture des 84 jurés.

3 – Mise à jour du tableau des effectifs

Création (+ 3 postes) :

- 1 poste d'attaché,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Suppression (-6 postes) :

- 2 postes d'attaché principal,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 3 postes d'adjoint technique.

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour et 5 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Estève).

4 – Adhésion au groupement de commande du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour les contrats d'assurance Cyber Risques

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. À ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de procédure de mise en concurrence et les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement font l'objet d'une re-facturation aux membres du groupement.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Enfin, la convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait à l'issue d'une période d'un an.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – Centre de vacances été 2017 – Participation des familles aux frais des séjours

Pour 2017, des séjours d'une semaine sont proposés en plus des séjours de 15 jours. Les inscriptions à ces séjours seront effectuées uniquement par « pré inscription ». Le montant des participations seront demandées aux familles en fonction de leur quotient familial, soit un pourcentage en fonction du coût du séjour. Toutefois, afin d'avoir un

prix de base après déduction des bons vacances délivrés aux familles par la CAF, un tarif minimum est appliqué à savoir 5,03 euros par jour et par enfant.

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

6 – Mise en œuvre d'un second Projet Educatif De Territoire 2017-2020

La Ville s'est dotée d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT), cosigné par l'ensemble des partenaires éducatifs et institutionnels pour les trois années passées, de 2014 à 2017. Ce projet a également fixé les nouveaux rythmes scolaires pour les enfants du primaire de la ville, modifiés en 2015 par avenant. Il convient néanmoins d'établir un second PEDT, le précédent arrivant en fin de validité au 31 août 2017.

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

7 – Création d'un comité consultatif pour l'organisation des commerces ambulants dans la périmètre de la Croix Blanche et désignation des représentants du conseil municipal

La création d'un comité consultatif permettra :

- d'étudier les demandes formulées par les commerçants ambulants souhaitant s'implanter sur la Croix Blanche et d'en apprécier ainsi la diversité des activités proposées,
- d'analyser des demandes effectuées en amont et d'émettre un avis,
- de limiter le nombre d'ambulants sur la Ville et d'y instaurer des emplacements fixes pour l'occupation du domaine public notamment sur le périmètre de la Croix Blanche,
- aux représentants des commerçants ambulants d'apporter leurs préconisations quant aux besoins des chaland.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer le comité consultatif pour l'organisation des commerces ambulants dans le périmètre de la Croix Blanche et proposé à Monsieur le Maire la composition suivante :

Les Conseils Municipaux :

- M. Jean-Pierre DUPERRON
- M. Dominique GENDRE
- Me Danielle VADROT
- M. Frédéric PETITTA
- M. Philippe ROGER
- M. Celso LIBANIO COUTINHO

Les représentants des commerçants ambulants :

- Me Christine THERY
- Me Maria GONCALVES

Les services municipaux :

- Les régisseurs des marchés
- Un responsable du service développement économique

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour, 1 voix contre (M. Zlowodzki) et 3 abstentions (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

8 – Signature d'une convention de mise à disposition avec Cœur d'Essonne Agglomération pour le terrain d'assiette devant accueillir la médiathèque intercommunale

Par délibération du 27 septembre 2016, le conseil municipal avait autorisé la SORGEM à déposer une demande de permis de démolir pour cet ouvrage. Le projet étant de compétence de Cœur d'Essonne Agglomération, il y a lieu d'abroger la délibération du 27 septembre 2016.

Afin de permettre la réalisation du projet de médiathèque, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition du terrain avec Cœur d'Essonne Agglomération, qui permettra de définir les obligations de chaque partie et d'autoriser Cœur d'Essonne, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme, à démolir la Halle et à construire la future médiathèque.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 4 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

9 – Remise gracieuse de pénalités sur taxe d’urbanisme pour M. Petiot et Mme Serrat

Etant donné que Mme SERRAT et M. PETIOT n’ont pas pu s’acquitter de la taxe dans les délais, faute de réception d’un titre de recettes, qu’ils ont depuis réglé, il est proposé d’accorder une remise gracieuse des pénalités de retard émises dans le cadre de la taxe locale d’équipement liée au permis de construire 091 549 10 10069.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

10 – Dénomination de la portion de voie ancien RD 117 (Croix Blanche)

Par délibération du 9 février 2016, le conseil municipal a approuvé le transfert d’une portion de la RD 117 dans le domaine public communal. Celle-ci se situe dans la Croix Blanche, entre le rond point de la Francilienne et la Commune de Plessis Pâté.

Il y a lieu de procéder à la dénomination de cette portion de voie.

Il est donc proposé au conseil municipal de dénommer celle-ci :

- Avenue Val Vert

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour. M. Zlowodzki ne prend pas part au vote.

11 – Travaux de sécurisation des établissements scolaires – Demande d’aide à l’Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017

Courant du dernier trimestre 2016, le Commissariat de Police, les chefs d’établissement et la Ville ont réalisé un diagnostic commun dans le cadre de la sécurisation des équipements scolaires et du « plan Vigirate renforcé ».

Les travaux éligibles sont :

- La sécurisation périmétrique des bâtiments comprenant les systèmes de vidéo protection, les portails, les barrières, les clôtures, les interphones, les vidéophones ...

La commune a donc établi un plan d’action pour plusieurs écoles dont le montant total des travaux est estimé à 135 356.00 € HT.

Le FIPD finance les actions dites de sécurisation des sites sensibles comme les équipements scolaires. Afin de bénéficier de cette aide, il faut que le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) ait été actualisé au risque terroriste.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

12 – Convention de partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Geneviève-des-Bois pour l’attribution d’une subvention communale 2017 et du projet « Danse ton bac et conférence du savoir urbain 2017 »

Versement pour l’année 2017 d’une subvention globale de fonctionnement d’un montant de 59 891 euros et du projet « Danse ton bac et conférence du savoir urbain 2017 » d’un montant de 3 000 euros soit un total de 62 891 euros.

Conformément à la décision budgétaire de la municipalité, les montants des subventions aux associations sont maintenus à ceux de 2016.

Cette subvention permettra à la MJC de mettre en œuvre certaines missions définies dans la convention :

- Poursuivre le travail entrepris depuis 2005, en faveur du développement des cultures urbaines
- Renforcer le partenariat avec les services municipaux Jeunesse, Prévention et Associations œuvrant dans ce sens.
- Entreprendre des actions favorisant la rencontre et les échanges entre les jeunes de 15/25 ans.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour, 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 1 abstention (M. Zlowodzki).

13– Budget primitif 2017 Centre Médico Psycho Pédagogique

ADOPTÉ le budget primitif 2017 du Centre Médico Psycho Pédagogique, lequel s’équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de Fonctionnement	979 171.92 €
- Section d’Investissement	10 011.98 €

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

14 – Budget primitif 2017 Service des Soins Infirmiers à Domicile

ADOPTÉ le budget primitif 2017 du Service des Soins Infirmiers à Domicile, lequel s’équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de Fonctionnement	1 213 176.86 €
- Section d'Investissement	16 678.70 €

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

15 – Vote des taux 2017 de la taxe d'habitation et de la taxe foncière

Il est proposé de reconduire les taux en 2017 ainsi :

- Taxe d'habitation...	17,88 %
- Taxe foncière bâti...	16,05 %
- Taxe foncière non bâti	51,10 %

Déterminant un produit fiscal à percevoir par la Commune de 18 399 306 €

Se décomposant ainsi :

- Taxe d'habitation...	9 410 065 €
- Taxe foncière bâti...	8 941 616 €
- Taxe foncière non bâti...	47 625 €

L'inscription du budget primitif 2017 au compte 73111 était de 18 646 000 €

Il conviendra de régulariser la différence négative à hauteur de 246 694 € lors du budget supplémentaire 2017.

Arrivée de M. Zlowodzki à 22h04.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 4 voix contre (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 3 abstentions (Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Estève).

16 – Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Ile-de-France – Exercices 2011 et suivants de la SEMARDEL

Prendre acte du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Ile de France sur la gestion de la société d'économie mixte d'action pour la revalorisation des déchets et des énergies locales (SEMARDEL) concernant les exercices 2011 et suivants ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

Les membres de l'assemblée prennent acte de la communication de ce rapport.

17 – Motion relative au plan de transport du RER C suite à l'incendie du poste des Ardoines

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Information de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a décidé d'un commun accord avec Monsieur le Maire de Saint-Michel sur Orge et l'agent, de poursuivre la mise à disposition du nouveau directeur du conservatoire au sein de la ville de Saint-Michel sur Orge.

Cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} mai 2017, date de recrutement du nouveau directeur pour une durée d'un an renouvelable après signature d'une convention de mise à disposition.

La ville de Saint-Michel sur Orge prendra en charge la rémunération et les charges sociales à hauteur du temps passé dans la collectivité.

La présente information est faite dans les conditions prévues par le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

La séance est levée à 23h30.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Président de Cœur d'Essonne Agglomération,

Olivier LEONHARDT